

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Route de Lavaugrasse
à BESSINES-SUR-GARTEMPE

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande reçue en date du 26 juin 2026 de la Société EPSD – 72 Rue Cassiopée – 74650 CHAVANOD concernant des travaux de remplacement et recalages de 4 poteaux téléphoniques à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de remplacement et recalages de 4 poteaux téléphoniques Route de Lavaugrasse à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores, la circulation sera déportée sur le côté opposé des travaux à compter du 6 juillet 2026 et pour la durée des travaux estimée à 5 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par Société EPSD conformément à la réglementation en vigueur.

La Société EPSD devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES,
La Société EPSD

Fait et arrêté à Bessines, le 26 juin 2026
La Maire



Andréa BROUILLE